

Le vingt trois février deux mil douze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Delattre, Vatin, (Adjointes au Maire), Mmes Hannecart, Bednarski, Mrs Hansart, Godart,

Etaient absents excusés : Mrs Urbaniak Michael (pouvoir Mr Urbaniak Michel), Meunier (Pouvoir Mme Hannecart), Fontaine, Van Heeswyck (pouvoir Mr Hansart), Voisin, Chombart, Niot (pouvoir Mr Avy)

Secrétaire de séance : Mr DELATTRE Albert

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 22 Novembre 2011

Rapport du Maire

Participation au S I V O S de Péronne

Ecole Louis sclavis : Etude agrandissement des classes maternelle

Rapport de la commission Bâtiment

Lancement des dossiers de demande de subventions

Questions Diverses

- approbation du compte rendu du 22-11-2011
 - Aucune remarque n'est apportée à ce compte rendu, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents
 - Rapport du Maire En affaires courantes

Cette fin d'année a plutôt été axée sur la clôture des comptes et aussi sur la finalisation des dossiers en cours.

En dossier il a fallu modifier la demande de subvention de l'aménagement des ateliers communaux en remplaçant la demande dans le cadre du C I D T par une demande d'IDEAL 2012, occasionné par un manque de crédit au conseil général en CIDT 2011. Cette situation ne causant aucun changement dans le dossier, j'ai donc pris la décision de modifier cette demande sans réunir le conseil pour cela. Pour cette même raison j'ai fait reculer le dossier rue du Craon (exutoire du fossé) pour être réalisé en 2012

Concernant le nouveau triennal du conseil général j'ai assisté à la réunion dirigée par Mr Stoter Vice président de Conseil général pour la présentation de la nouvelle PACTe * du conseil général, entre nous il va être difficile d'avoir des subventions, voir impossible si cela ne fait pas partie d'un projet du territoire qui seront décidés par la C C P N.

Je m'y suis déjà attelé pour y inclure le scolaire et l'habitat.

** Politique d'Aménagement Concerté du Territoire de la Somme*

Sinon le reste est d'ordre de réunionite à tous va auxquelles on se doit d'y être pour se faire entendre.

Nous avons reçu beaucoup de société concernant la création de notre columbarium, il faut savoir qu'il doit être réalisé cette année sous cause de perte des subventions. Les coûts on légèrement baissés, ce n'est pas à l'ordre du jour mais dès la réception des dernier devis la commission donnera son avis.

J'ai pris beaucoup de contact avec des concepteurs de cellule modulaire, il m'a été confirmé par monsieur Stoter que c'était éligible au C I D T à condition que cela fasse partie d'un projet du territoire, pour vous rassurer monsieur Salomé m'a appuyé sur ce sujet. Je confirme aussi que l'étude de faisabilité est maintenue sur le pôle Hansart même si j'ai dit être un peu froid sur ce projet, il peut néanmoins être porté par une autre entité, au cas où la commune ne serait pas apte à le faire.

- ***Les membres du conseil prennent note de ce rapport***

- Participation SIVOS PERONNE

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM de Péronne s'est transformé, pour la partie scolaire, en S I V O S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) et fait remarquer que comme chaque année à cette période, nous devons prendre la décision du mode de participation à ce syndicat pour nos enfants qui fréquentent le lycée Pierre Mendès France de Péronne.

Il est présenté deux possibilités, ou paiement direct par notre collectivité ou fiscalisation par les impôts. C'est ce dernier choix qui a toujours été appliqué jusqu'à ce jour.

- ***Après délibération les membres du conseil ont opté à l'unanimité pour que cette dépense soit fiscalisée comme les années précédentes.***

- Ecole: étude agrandissement classe maternelle

Nous savons qu'il est primordial d'effectuer un investissement dans le scolaire vu que notre population augmente, et que notre école n'est plus assez grande pour accueillir les enfants à scolariser. Déjà depuis quelques années nous avons une classe qui se trouve décentrée dans la salle de musculation située au dessus de la salle des sports, et qu'une sixième classe est installée dans ce qui était une bibliothèque. De plus les classes de maternelle, où sont regroupées pour les deux classes, 58 enfants dans un espace trop restreint pour être efficace. Pour désenclaver l'ensemble scolaire nous devons travailler sur le projet de construction de classes.

Suite à la venue de plusieurs aménageur et au travail de la commission, plusieurs présentations de construction sont projeté sur le tableau, certaines reprennent le premier endroit prévu à l'arrière de l'école du coté du plateau de tennis, le second à l'arrière du préau de la maternelle avec démontage d'une partie du mur et un troisième à l'avant de la cours de maternelle demandant le démontage des vieux bâtiments qui servaient d'anciennes toilettes scolaires et l'autre de stockage mis à disposition du comité des fêtes, la construction arriverait à la limite de la façade de la Mairie.

Dans les trois cas nous rencontrons le problème du dortoir plutôt éloigné

Le choix de la commission s'est plutôt porté sur la dernière présentation qui présente un espace beaucoup mieux adapté aux besoins.

Madame Hannecart demande pourquoi construire deux classes alors qu'une étude de faisabilité d'un pôle scolaire est en cours sur l'espace Hansart.

Monsieur le maire précise que le besoin d'espace est pour la rentrée de septembre 2012 et que l'étude de faisabilité en cours ne verra pas le jour avant l'année prochaine pour une réalisation pas avant les cinq prochaines années. Et précise comme il l'a signalé, il ne pense pas que la commune puisse se permettre de porter un tel projet quand on sait que l'achat primaire sera de l'ordre de 500 000€ avec peut être le double en dépenses d'aménagement, sans savoir pour le moment le cout de fonctionnement ensuite. Ce projet devra être porté par une autre structure, regroupement de communes ou Com de Com.

A la demande de quoi sera fait demain le scolaire, Monsieur le maire est conscient de ne pas être devin mais de toute façon ce qui est présenté en construction est du modulaire qui pourra être démonté et revendu et aussi pourra être utilisé pour d'autre activité comme salle de réunion de famille louée ou pour les anciens se réunir, on trouvera bien une autre occupation. Quand aux salles

de classe du moment, elles pourraient être transformées en logements, pourquoi pas ? Il suffira de réfléchir le moment venu. Mais je pense que Hombleux est assez important pour rester autonome en scolaire et de plus, pour garder notre école, nous avons un potentiel de construction possible à l'arrière du coté plateau des sports, il suffira de déplacer ce dernier.

Monsieur Urbaniak fait remarquer que le besoin de classe est pour maintenant et que nous devons travailler en ce sens.

■ Rapport de la commission bâtiment

La commission présente donc ce dossier au conseil en privilégiant le troisième projet.

Monsieur le Maire présente un plan de financement suivant les taux de subvention prévue, à savoir 30% par l'état au titre de la D E T R et 25% du conseil général au titre du C I D T .

Pas d'aide possible du coté de la Région, le scolaire n'est pas dans leurs compétences

Pour le moment nous travaillons sur des devis qui ont été demandés à différentes entreprises spécialisées dans ce domaine et sur le même type de construction, mais comme nous sommes sur un dossier qui dépasse largement les 90 000 €, nous sommes obligé de prendre un maitre d'œuvre avec une A M O et de lancer un appel à concurrence. Toutefois vu le délai pour déposer les dossiers de demande de subvention, date buttoir le 29 Février 2012, nous prendrons ces chiffres pour monter les dossiers.

1. Le plan de financement se présente ainsi :

- Montant HT des travaux	257 050 €
- Subvention Etat DETR : 30 %	7715.00 €
- Subvention CIDT du C G : 25 %	64 262.50 €
- Fond propre de la collectivité :	<u>115 672.50 €</u>
- Total HT	257 050.00 €
- TVA 19.6 %	<u>50 381.80 €</u>
- Total TTC	307 431.80 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché de Monsieur Salomé, président de la Communauté de Commune pour que cette dernière puisse apporter de l'aide à notre commune pour porter ce dossier financièrement.

Monsieur le Maire explique le mode d'aide qu'il serait possible d'avoir par la C C P N, cela consisterait à ce la la com de com fasse un apport financier du montant des subventions et aussi du montant de la T V A, ce qui permettrait à notre commune de ne pas faire d'emprunt à court terme, nous rendrions le montants de ce prêt dans les deux années qui suivront. C'est un peu ce que nous avons fait pour la voirie.

Nous allons faire en sorte de ne pas faire d'emprunt pour réaliser cette construction, nous en discuterons lors du débat budgétaire lors de la prochaine séance.

■ Lancement du dossier de demande de subvention

Monsieur le Maire demande au conseil, au vu de cet exposé, l'autorisation de monter les dossiers de demande de subvention auprès du conseil Général, de l'état et aussi auprès de l'aide parlementaire.

De prendre le cabinet Verdi ingénierie comme maitre d'œuvre avec A M O

De déposer une demande de permis pour cet ensemble de construction.

- ***Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent un avis favorable pour ce projet et autorise monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents organismes et l'autorise à mettre en place les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.***

■ Questions diverses

Aucune questions diverses

Fin de la séance à 22 h 15